Département de l'Yonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
LA VANNE ET DU PAYS D'OTHE

DOCUMENT APPROUVE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de COURGENAY

4.2.7.1 Document graphique

Nord de la commune au 1/5 000ème

Plan n°4.2.7.1	REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR
Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : le 20/06/2019 Approuvé par délibération du Conseil Communautaire : le 20/05/2021	
INITIATIVE Aménagement et Développement Mérian - N. Perugini Tél : 03 86 75 46 47 - Fax : 03 64 76 31 69 merian.eau@orange.fr initiative Agence de Bourgogne Tel : 03 80 53 75 20 - initiative53@orange.fr	0 50 100 150 200 250 m "Origine cadastre (C) - DGFIP - Droits de l'Etat réservés - 2012" Plan créé/mis à jour le 21 Octobre 2019

Légende de la commune concernée :

- Limite de la commune concernée
- Limite de zones et de secteur
- Zone urbaine ou à urbaniser, voir plans au 2000

ZONES AGRICOLES

- **A** Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels
- **Acor** Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- **N** Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels
- **Nf** Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existance d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels
- **Ncor** Secteur de la zone N en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)

- Emplacements réservés et numéro d'opération
- Liaisons douces à conserver ou à valoriser
- Bâtiment agricole existant
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Espaces boisés classés

Captages et périmètres (ARS) :

- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19 et L.151-23 :

- Eléments ponctuels ou linéaires du bâti ou du paysage (données commune et IAD) : Arbres remarquables / Alignements d'arbres / Promenades arborées
- Puits / Lavoir / Fontaine
- Eglise / Croix/ Monument/ Habitats troglodytiques / sculpture
- Cours d'eau, fossé, mare, étang
- Vergers de production (V1)
- Bois, haies, bosquets
- Vergers au sein du village (V2)
- Milieux humides (données DREAL)
- Ripisylves

Risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :

- Axe de ruissellement

Zone inondable (Etude IPSEAU)

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort.
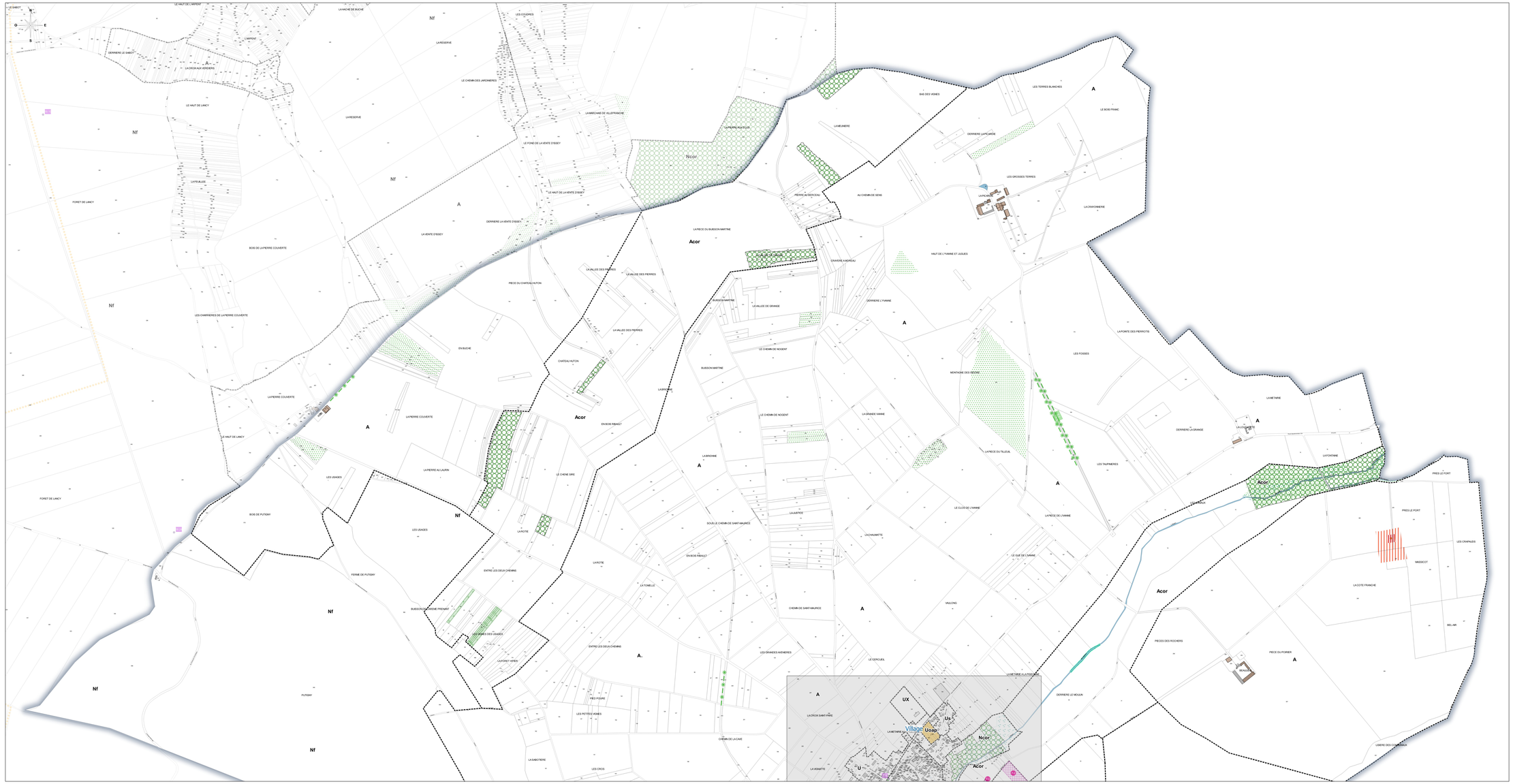
Commune	Identifiant	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie (en m²)
Courgenay	7-1	Extension pour parking d'un camping	Commune de Courgenay	4845
Courgenay	7-2	Extension d'un camping	Commune de Courgenay	8086